N° 1730 MERCREDI 14 AVRIL 1869 13me année

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 13 AVRIL 1869.

### Bulletin politique.

On attend toujours la remise du travail préparatoire que rédige M. Frère-Orban, pour reprendre les négociations entamées au sujet du différend belge. D'après des renseignements puisés à bonne source, le projet de l'honorable ministre consisterait à substituer à la cession intervenue entre les compagnies de chemins de fer, un bail trentenaire qui assurerait à la ligne de l'Est la libre exploitation du réseau, moyennant certaines garanties vis-à-vis du Gouvernement belge. M. Frère-Orban a fait savoir à son gouvernement, qu'obligé de rester à Paris, il ne pourrait pas assister à la séance de rentrée des Chambres. Par suite on ne croit pas qu'il soit fait d'interpellation au sujet des négociations pendantes.

La grève des ouvriers mineurs de Cocherill et de Seraing, près de Liége, avait pris les proportions d'une émeute. Toutefois c'est à tort qu'on avait annoncé un engagement sanglant entre les perturbateurs et la force armée dans la soirée de samedi, 10 avril. Cette soirée et la nuit qui a suivi ont été relativement calmes. Les troupes sont restées sous les armes, à cause du grand nombre des ouvriers qui avaient quitté leurs travaux (nombre qu'on évaluait à 10,000) et des projets sinistres que leur prêtait la rumeur publique. Le lendemain les troupes ont pris l'offensive et dispersé les groupes d'ouvriers. Il y a eu quelques blessés et de nombreuses arrestations. La situation, dit une dépêche, tend à s'améliorer.

Il est question, depuis quelques jours, d'une entrevue entre le roi de Bavière et le roi de Wurtemberg, laquelle aurait lieu dans le courant de mai prochain. On considère cet incident comme le présage d'une entente entre les deux gouvernements sur l'union des Etats du Sud.

J. REBOUX.

---

L'article suivant devait paraître samedi, mais un accident arrivé durant la mise en pages, nous a obligé de le remettre au numéro d'aujourd'hui :

Dans la séance du Corps législatif du jeudi 7 avril, le Nord et le Midi ont été aux prises. Ce sont les vins et les alcools qui ont allumé la dispute. La Chambre discutait l'art. 6 du projet de loi relatif aux suppléments de crédit; aux termes de cet article, on fera payer, à l'avenir, aux vins importés de l'étranger les droits de douanes et de consommation sur la quantité d'alcool dépassant 14 centièmes, contenue dans ces vins. De concert avec plusieurs de ses collègues, M. Pagézy demandait que la quantité d'alcool admise en franchises fût fixée à 12 centièmes ; de-

différents de ceux du Nord; une transaction pouvait s'opérer néanmoins sur des bases équitables, si les députés du Midi avaient compris ce que l'on peut gagner à n'être pas inféodés à la politique de l'administration. Faut il s'étonner que personne aujourd'hui ne prenne au sérieux les discussions du député de l'Hérault?

Quoi qu'il en soit, il demande l'abaissement des 14 centièmes d'alcoolisation à 12 centièmes. A ce prix, il espère bien reconquérir les suffrages de ses électeurs qui lui échappent pour revenir à leur ancien et courageux mandataire, M. de Larcy. La bataille s'engage sur ce fameux chiffre 12. — 12 centièmes ? Jamais ! s'écrie le nouveau ministre du commerce, un peu étonné peut-être d'être arraché à ses dossiers pour se voir jeter en une mêlée aussi chaude. Voilà ce qui s'appelle jeter par-dessus bord un candidat officiel. 12 centièmes ? reprend M. J. Brame: j'accepte au nom du Nord !

M. Pagézy est stupéfait de l'appui inespéré d'un protectioniste. Son triomphe est de peu de durée, car le député du Nord est impitoyable. Les vins du Midi, que M. Pagézy qualifie de nobles et généreux, ne sont, dit M. J. Brame, ni généreux, ni nobles, ils sont « lourds » et presqu'à « l'état de bouillie » ; dans ces vins, « il y a à boire et à manger » ; quand ils passent à l'octroi, on devrait les faire payer « non-seulement comme liquide, mais comme solide ». Et le vrai traitement à leur administrer, pour les rendre potables, c'est un « certain traitement hydrothérapique » ! — Le trait est cruel ; mais comme il est acéré, comme il s'enfonce dans la poitrine de l'adversaire désarmé, vaincu, succombant, malgré ses protestations, devant l'hilarité de la Chambre entière ! Alors, M. le président Schneider assure à M. Pagézy qui proteste « qu'il n'y a là rien qui lui soit personnel » et prie M. Brame « de serrer l'amendement d'un peu plus près. » Et M. Brame de s'écrier : « C'est ce que je fais : Demandez à M. Pagézy s'il n'est pas serré d'assez près ? » Et la Chambre de rire. Au fond, l'heureuse vivacité de M. J. Brame portait plus haut et plus loin que les réclamations un peu trop électorales des députés de l'Hérault. Comme M. Brame, a pris soin de le dire, elle allait droit au cœur du libre-échange, et elle y déposait « un petit ver rongeur » qui « rongera bientôt le système tout entier. » C'est bien ce qu'a senti le ministère. Aussi s'est-on empressé de mettre fin au débat en renvoyant dos à dos — pour la centième fois peut-être — les alcools du Nord et du Midi. La seule occasion de servir efficacement les intérêts considérables du département qu'il représente, a donc été enlevée à M. Pagézy. Il a été battu sur cette question si grave pour lui, et, ce qui doit l'affliger davantage, piteusement battu. Son amendement est tombé, au milieu de l'hilarité de la Chambre, devant les sarcasmes et les plaisanteries de M. J. Brame qui lui prêtait ironiquement son appui, pour la première fois. Pareil ajournement, toutefois, ne sera pas sans conséquence : le problème est éludé, il n'est pas résolu. De gré ou de force, il se représentera devant la Chambre nouvelle. Celle-là, espérons-le du moins, saura reconquérir le droit de surveiller et de voter les tarifs de douane ; elle reprendra en main la balance du commerce; elle ne livrera pas nos industries et nos productions au caprice ses économistes, et ne laissera point passer le travail national sous les fourches caudines des traités avec l'étranger.

CH. NURBEL.

---

Toutes les feuilles parisiennes se sont occupées du discours de M. Brame : « C'est un bijou, c'est une perle ; c'est un chef-d'œuvre ! s'écrie le *Journal de Paris*. Il faut voir comme M. Brame a saisi la balle au bond ; avec quel *brio* il l'a renvoyée à ses adversaires ; avec quelle verve il a écrasé le libre-échange sous les contradictions des libres échangistes. Les gens impartiaux doivent lire ce discours. Il les convaincra que les libres-échangistes ne sont généralement libres-échangistes que pour le prochain ; ils sont protectionnistes pour eux-mêmes. Paul Clère. »

» En réalité fait observer fort justement la *Presse*, ce que demandent les auteurs de l'amendement, ce sont donc des tarifs protecteurs pour les produits de leur pays, puisque c'est la nature elle-même qui a créé l'inégalité entre les produits de l'Espagne et ceux de France.

» C'est là ce qu'a saisi avec un remarquable à-propos M. Brame, député du Nord. Aussi sa courte intervention a-t-elle suffi pour donner à ce débat une animation des plus vives et des plus intéressantes. L'habile et spirituel orateur, acceptant le principe qui demande qu'on égalise la lutte sur le marché français entre les produits nationaux et les produits étrangers, a fait le meilleur accueil à l'argumentation de M. Pagézy, et a nettement avoué qu'il voulait en faire une arme contre le système du libre-échange.

L'*Union* estime qu'il faudrait un Homère pour célébrer la querelle du Nord et du Midi.

» A lire les éloquentes invectives que s'adressent les champions des deux parts, on croirait ajoute-t-elle, entendre un chant de l'Iliade. »

» M. Brame, dit le *Français* est un des orateurs le plus vraiment original de la Chambre. — Sa parole nerveuse, spirituelle, incisive, pleine de traits et d'*humour*, a l'avantage de plaire au public et souvent de le faire rire ; mais nous doutons qu'elle plaise à ses adversaires. M. Pagézy a paru s'en apercevoir.

» On dit que le pays du vin est la patrie de l'éloquence ; cette fois la bière des Flandres l'a singulièrement emporté sur les vins du Languedoc. Gustave Allard. »

---

Une dépêche de Rome nous apporte des détails sur la magnifique fête qui a eu lieu dans la Ville-Éternelle. Le Saint-Père a célébré, à sept heures et demie, une messe basse à l'autel papal de Saint Pierre, en présence de la cour pontificale, du corps diplomatique, des princes étrangers, des députations des communes, des Etats et des diocèses étrangers, et une assistance innombrable profondément émue. Ensuite a eu lieu le *Te Deum* et la bénédiction pontificale du haut de l'autel. A la suite de la cérémonie religieuse, Pie IX a accepté, avec les dignitaires de la cour et le corps diplomatique, un déjeuner offert par le chapitre de Saint-Pierre. Toute la ville est en fête, le temps splendide. Une amnistie générale, dans laquelle sont compris les condamnés politiques, a été accordée.

Tous les souverains représentés à Rome ont adressé des félicitations au Pape, soit verbalement, soit par lettre autographe. Le corps diplomatique a été invité ce matin à déjeuner avec le Pape à la sacristie de l'église de Saint-Pierre.

On évalue approximativement à cinq millions les offrandes en argent provenant soit de l'Etat pontifical soit des pays étrangers.

Pendant les réceptions, sept musiques militaires ont exécuté sous les fenêtres du Vatican un hymne composé pour la circonstance par Gounod.

---

De même que la France, la Bavière est préoccupée des élections pour le renouvellement de la Chambre, dont le mandat expire avec la session actuelle. Des deux côtés, les députés sortants cherchent à assurer leur réélection. En France, ils promettent des subventions officielles et des secours de toutes sortes pour une foule de besoins ; en Bavière, où le progrès se fait attendre, ces moyens ne sont pas goûtés. Les députés sont forcés de faire des économies pour racheter quelque peu les succès de dépenses auxquels ils se sont livrés pendant la session.

Après avoir voté plusieurs lois qui augmentent inutilement les charges publiques, telles que celles sur l'enseignement et sur l'assistance, les députés bavarois, pour ménager leur popularité compromise ont refusé un crédit extraordinaire de 4,765,000 florins, demandé par le ministre de la guerre, et n'en ont accordé que 1.00,000. il y a eu, pour cette économie 63 voix contre 52.

Et même, pour ne pas trop blesser l'amour-propre national des électeurs, la Chambre a repoussé la proposition de M. Vœlk, tendant à n'accorder que 770,000 florins, et à demander au gouvernement de se concerter avec la Confédération nordiste pour l'adoption d'un calibre commun des armes de guerre. L'intention de cette proposition est manifeste, mais elle était superflue. Le fusil Werder, qui doit être introduit dans l'armée bavaroise, offre des avantages si considérables, qu'il serait impardonnable de le sacrifier au fusil prussien. La somme votée suffit pour les dépenses de l'année.

Pour mieux apprécier le caractère de ce vote, dont on se plaît à faire grand cas, il suffit de rappeler qu'à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, la même Chambre a décidé, par 119 voix contre 21, que la Bavière sacrifierait son sang et ses biens pour la défense de l'Allemagne et pour soutenir la Prusse. Les temps ont changé; mais, dans certaines circonstances, les braves de la Chambre bavaroise pourraient bien revenir à leur ancien amour pour la Prusse.

La nouvelle loi sur l'assistance publique est une mesure de centralisation et de tutelle bureaucratique. Elle ne vaut pas mieux que l'ancienne loi, qui entre autres, a classé les filles-mères parmi les personnes qui ont *droit à l'assistance* officielle. L'expérience a condamné cette loi, qui anéantit l'initiative privée et protège le vice et le vagabondage, mais la nouvelle loi n'est pas meilleure,

Seulement, il y a lieu d'espérer que, grâce aux efforts des catholiques, les prochaines élections, dont l'époque n'est pas encore fixée, feront justice de la Chambre actuelle, qui date d'avant 1866. Depuis longtemps elle ne peut plus être considérée comme l'expression du pays. Cependant, l'activité des catholiques et des conservateurs de la Bavière laisse encore beaucoup à désirer.

Pour le moment, les provinces franconiennes seules s'ébranlent et se signalent par des progrès dans l'organisation des catholiques. Plusieurs grandes réunions populaires ont eu lieu. La dernière, à Hassfurt, le 30 mai, comptait quatre mille membres ; elle a été présidée par le prince de Lœwenstein. Les autres orateurs étaient MM. les barons de Wambolt et de Zurhein, le comte Erbach-Fürstenau, et quelques bourgeois et ouvriers, notamment MM. Barincke', Burger et Kober.

La loi sur l'enseignement primaire n'est pas encore votée par la Chambre-Haute. En attendant, l'opposition contre cette loi, qui autorise la suppression des écoles des minorités religieuses, gagne en extension. Mgr. l'évêque de Spire a publié une lettre pastorale pour engager les catholiques à veiller sur leurs intérêts. Une protestation, signée d'abord par les 800 pères de famille catholiques de Spire, a rallié plusieurs milliers de signatures en moins de quinze jours. Des communes entières se sont associées à cette démonstration.

Un mémoire émané de la chancellerie épiscopale de Spire donne des détails instructifs sur le traitement qu'ont à subir les catholiques du Palatinat depuis 1815. A Limbach, Dietschweiler, Bœsborn et Freimersheim, les écoles catholiques ont été supprimées; leur avoir et leurs élèves ont été confisqués au profit des écoles protestantes. A Wiesbach une école catholique de 55 élèves a été supprimée au profit d'une école protestante de 17 élèves. A Bornheim, l'instituteur catholique, qui jouissait d'un traitement de 224 florins, a été réduit à 150, et subordonné comme adjoint à l'instituteur protestant, dont le traitement fut porté à 300 florins aux dépens des fonds des catholiques. Nulle part de pareilles injustices ne se sont accomplies au désavantage des protestants.

Mais voici encore un fait qui peut donner une idée des prétendus mauvais traitements dont se plaignent quelquefois les protestants de la Bavière. Tout récemment le conseil municipal de Neustadtan-der-Haardt, composé de protestants, a défendu aux catholiques de chanter et de prier en accompagnant les convois de leurs morts à travers les rues de la ville. Les catholiques ont dû recourir à la régence de Spire pour obtenir le retrait de cette mesure attentatoire aux droits qui leur sont garantis par toutes les lois.

(*Monde.*) HERMANN KUHN.

---

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, dimanche 11 avril.

Sous le régime parlementaire en France, il est arrivé fréquemment que le ministre des affaires étrangères était en même temps président du Conseil ; et lorsque M. Guizot, après la chute de M. Thiers, devint en 1840 ministre des affaires étrangères, quoique le maréchal Soult fût nominalement président du Conseil des ministres, c'était bien lui qui, en realité, était le chef du cabinet.

Sous le régime représentatif, inauguré par l'Empire, les ministres chargés du département des relations extérieures ont toujours joué un rôle assez effacé, puisque n'étant pas responsables, ils n'étaient que les instruments de la pensée impériale. Après les réformes du 19 janvier, le ministre des affaires étrangères reprit une influence plus grande par suite de son entrée facultative devant les Chambres; le premier, M. de Moustier vint soutenir par la parole les actes de la politique générale de l'Empire. Peu habitué aux luttes de la tribune, il obtint cependant ce qu'on peut appeler un succès d'estime. Son successeur, M. de La Valette, a fait hier son début comme orateur devant la Chambre. On a dit qu'il avait quitté le ministère de l'intérieur pour n'avoir pas à soutenir le poids de la discussion à l'occasion des réformes libérales, issues du programme du 19 janvier. C'est possible ; mais hier, il s'est acquitté avec un talent réel et un succès complet de la tache nouvelle qui lui incombait. Les éloges que lui décerne ce matin le *Journal des Débats* sont tant soit peu suspects en raison des relations du ministre avec cette feuille, mais il n'en est pas moins vrai que ses paroles ont produit une heureuse impression sur la Chambre et sur le public.

En vérité dans la situation actuelle de l'Europe, on ne pouvait demander au gouvernement et au ministre des déclarations plus explicites. En ce qui concerne l'Allemagne, M. de La Valette est resté conséquent avec la fameuse circulaire du 15 septembre 1866 dans laquelle il exposait que la France ne devait pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne ; il a ajouté que la France resterait immobile tant que ses intérêts ne seraient pas menacés.

Il nous semble cependant qu'il ne faut pas aller aussi loin que certains critiques qui voient dans les paroles du ministre une garantie complète du maintien de la paix. Tout au plus devons-nous y trouver une attestation des sentiments pacifiques que tout gouvernement professe tant qu'il n'est pas engagé dans un conflit. C'est par d'autres paroles et surtout par d'autres actes que l'opinion publique veut être complètement rassurée contre toute éventualité de guerre.

Il convient, à propos de cette séance d'hier et aussi de la précédente, de constater que, à la fin de la législature, la discussion prend un caractère de modération tout nouveau. On comprend de part et d'autre que ce n'est plus l'heure des récriminations et des paroles aigres ; on reconnaît qu'il y a un juge qui va bientôt prononcer son arrêt sans appel, c'est-à-dire que le suffrage universel va bientôt juger tous les combattants d'aujourd'hui, et les adversaires se sentent tenus au respect d'eux-mêmes en face de cette grande épreuve.

L'Empereur, à l'occasion du mariage du comte Arese, fils de son ancien ami, celui qui remplaça M. de Cavour au lendemain de Solférino, lui aurait écrit une lettre de félicitations se terminant par ces mots: » Ma santé est bonne, malgré les années